



Comment la fibre arrive chez vous ?

Préambule

Le Réseau Fibre Optique à l'abonné (FTTH) déployé par MOSELLE FIBRE, prévoit de pouvoir adresser 100% des logements existants. Le réseau s'arrêtera dans un point de branchement (PBO) dans la rue, proche de votre logement, soit dans une chambre souterraine (si le réseau téléphonique arrive en souterrain), soit sur un poteau (si le réseau téléphonique arrive en aérien).

C'est lors du raccordement que la dernière partie sera construite jusqu'à votre domicile.

Quand demander le raccordement de mon logement ?

- Le raccordement est réalisable par MOSELLE FIBRE pendant les travaux du réseau :
 - **Demande à déposer au plus tard 10 jours après la date de la Réunion Publique prévue pour les raccordements pendant la phase de travaux (ou pré-raccordements)**

ou

- Le raccordement est réalisable par un Fournisseur d'Accès Internet, à partir de la mise en service du réseau :
 - **Souscription d'un abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet (l'ouverture commerciale a lieu environ 5 à 6 mois après cette réunion publique)**

Dans les deux cas...

- Un technicien vous contactera pour fixer un rendez-vous afin d'effectuer les travaux.
- Une demi-journée maximum est nécessaire pour l'intervention (du lundi au vendredi de 8h à 18h).
- Le rendez-vous vous sera confirmé la veille par appel téléphonique ou sms.

Quand pourrais-je avoir accès au Très Haut Débit ?

Quel que soit le mode de raccordement retenu, l'accès au Très Haut Débit sera disponible à compter de l'ouverture commerciale de votre zone → suivez votre éligibilité sur www.moselle-numerique.fr

- Si le raccordement est réalisé pendant la phase travaux, un second rendez-vous pour l'installation des équipements du Fournisseur d'Accès Internet (box, décodeur...) sera nécessaire au moment de la mise en service du réseau.
- Si le raccordement est réalisé par le Fournisseur d'Accès Internet, il procédera à la réalisation du raccordement et à l'installation des équipements au moment de la mise en service du réseau.

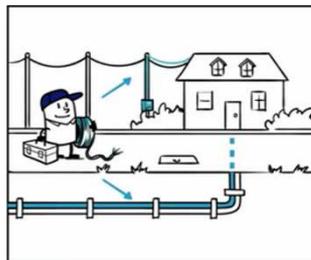
Combien coûte un raccordement ?

Quel que soit le mode de raccordement retenu, seul le Fournisseur d'Accès Internet, dans le cadre de votre abonnement, sera susceptible de vous facturer des frais d'accès au réseau.

Les étapes de l'installation de la fibre optique dans votre maison

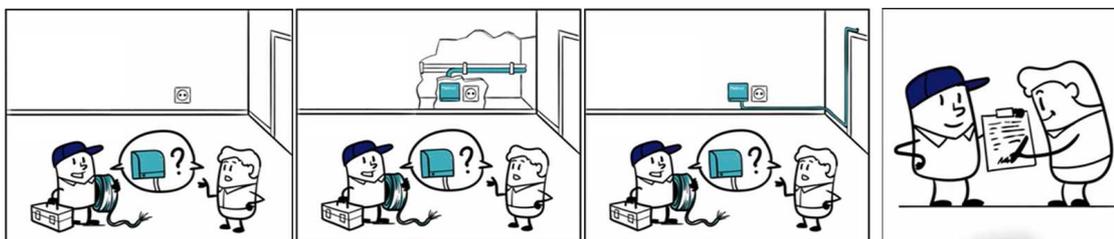
L'installation dure généralement de **2h à 4h**, en fonction du type d'installation (en aérien ou en souterrain) et de la distance qui sépare le point de branchement (PBO) le plus proche de la maison à la prise optique. Voici, étape par étape, l'installation de la fibre dans un pavillon par un technicien :

⇒ **A l'extérieur de la propriété**, passage du câble en aérien ou en souterrain



⇒ **A l'intérieur de la propriété :**

1. Définition avec le technicien de l'emplacement de la prise à l'intérieur de votre domicile (au plus près de la 1^{ère} prise téléphonique)
2. Validation avec le technicien du cheminement de la fibre optique
3. Réalisation des travaux
4. Signature du compte-rendu d'Intervention



Avant l'intervention, il convient de s'assurer des éléments suivants :

- Dans le cas d'un passage de câble en aérien : prévoir un élagage des arbres si nécessaire
- Dans le cas d'un passage de câble en souterrain : vérifier que la gaine du câble télécom n'est pas bouchée
- Anticiper le passage du câble dans la maison et déplacer les meubles pouvant gêner l'intervention du technicien

Le technicien peut rencontrer des difficultés lors de l'installation :

- Sur le domaine privé, intérieur ou extérieur à l'habitation, vous devez prendre en charge les travaux nécessaires (pose ou désencombrement d'une gaine par exemple) pour rendre le raccordement possible.
- Sur le domaine public, c'est MOSELLE FIBRE qui intervient sans frais pour vous.

Comment demander le raccordement de mon logement ?

- Vous vous inscrivez sur le site de l'exploitant du réseau : <http://www.moselle-numerique.fr>
- Vous vous rendez au siège de votre Communauté de Communes
- **Les inscriptions sont possibles jusqu'à 10 jours après la Réunion Publique pour les raccordements pendant la phase de travaux.**

Néanmoins, un nombre limité de raccordements est réalisable par MOSELLE FIBRE durant les travaux. De fait, certaines demandes ne seront potentiellement pas satisfaites.

CONTACT MOSELLE FIBRE : contact@moselle-fibre.fr